
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

HONG KONG, CHINE

Déclaration de M. Chau Tak Hay Secrétaire au commerce et à l'industrie

1. À l'aube d'un nouveau siècle, il vaut la peine de s'interroger sur les grandes réalisations de cette seconde moitié du XX^e siècle. L'une d'elles est certainement le fait que de nombreux peuples, jadis sous domination coloniale, soient devenus maîtres de leur propre destin. À cela s'ajoute le rôle essentiel qu'a joué le commerce mondial, aussi bien en fédérant des peuples de cultures différentes qu'en améliorant le niveau de vie en de nombreux points de la planète. Le GATT - et maintenant l'OMC - ont considérablement contribué, au cours de ces 50 dernières années, à la paix, à la prospérité et au respect de la légalité dans les relations commerciales internationales.
2. Or, trop peu de crédit a été accordé aux réalisations de cette Organisation. Un nombre croissant de Membres - d'Asie et d'Amérique du Sud par exemple - ont mis en place des politiques économiques et commerciales de plus en plus libérales, et ils en ont récolté les fruits. De nombreux pays cherchent à rejoindre les rangs de l'OMC pour poursuivre et consolider leur intégration dans l'économie mondiale. S'il est indéniable que la situation n'est pas partout la même, innombrables sont ceux qui jouissent d'une liberté nouvelle, dans des économies de plus en plus libérales et ouvertes.
3. Or, c'est justement au moment où nous devrions nous réjouir des avantages découlant de l'expansion du commerce mondial et d'une économie mondiale plus interdépendante que des secteurs de la société en sont venus à penser, dans certains pays, que la mondialisation est responsable de nombreux maux de ce monde. Ce sentiment témoigne d'une mauvaise compréhension et, parfois, d'un manque d'information de leur part.
4. En fait, la mondialisation n'est ni un mal ni une création de l'OMC: la mondialisation est une force très bénéfique, qui intègre les échanges et les économies et qui favorise la croissance d'une manière dont le monde ne peut que bénéficier. Elle est le résultat d'une combinaison de facteurs tels que la libéralisation accrue du commerce des marchandises et des services, ainsi que des investissements, l'amélioration des moyens de communication et de transport et l'innovation technologique. Elle permet à des pays qui en sont à des stades de développement différents de se spécialiser dans des domaines où ils disposent d'un avantage comparatif. L'OMC offre un cadre de règles prévisible qui permet tout cela. Sans elle, ce serait la loi de la jungle.
5. Cela étant dit, le système commercial multilatéral se trouve aujourd'hui confronté à trois défis majeurs:
 - a) soutenir le rythme de la libéralisation, facteur essentiel de croissance, de paix et de prospérité dans le monde;

- b) actualiser et élargir le cadre des règles existantes qui, à certains égards, est devenu obsolète, pour garantir la pertinence et l'orientation commerciale des règlements et pour qu'ils ne soient pas plus contraignants que nécessaire;
- c) faire en sorte que l'OMC devienne véritablement universelle, tout en en préservant son caractère actuel et en continuant de mettre l'accent sur ses activités essentielles.

Soutenir le rythme de la libéralisation

6. Nous sommes réunis à Seattle pour lancer ce que beaucoup ont appelé le Cycle du millénaire. Gardons-nous de brader le nouveau millénaire. Nos peuples ne sont pas tant préoccupés par la mondialisation ou la libéralisation: c'est la vitesse à laquelle les choses changent qui les inquiète. À vouloir retarder ou ajourner les changements - désir compréhensible quoique finalement malavisé - on perd de vue la situation d'ensemble: de nouveaux emplois, plus nombreux et mieux rémunérés. C'est cette façon de voir qui a conduit, dans les années 30, à la récession la plus grave de ce siècle. En tant que Membres, nous avons le devoir de porter la bonne parole à nos concitoyens. Or, nous avons péché sur ce point. Le développement des échanges et la libéralisation ne peuvent jamais être tenus pour acquis. Nous vous exhortons tous à défendre le système commercial multilatéral avec vigueur, à en promouvoir le développement ultérieur et à le maintenir axé sur des questions directement liées au commerce.

7. Quelles sont les questions commerciales auxquelles nous devrions nous attaquer pour soutenir la libéralisation? La liste - quoique impressionnante - n'est pas irréaliste, si nous redoublons d'efforts ensemble.

8. Le processus amorcé à Genève qui nous amène ici cette semaine ne permet guère, hélas, de croire que les Membres soient disposés à placer les objectifs d'une libéralisation substantielle et du bien-être à long terme de leurs peuples au-dessus de quelques intérêts particuliers étriqués. Hong Kong, Chine est favorable à un nouveau cycle équilibré de grande portée, qui englobe pleinement les aspects de l'agriculture et des services inclus dans le programme incorporé, qui s'attaque au nombre encore important d'obstacles tarifaires et non tarifaires qui subsistent dans le secteur des produits non agricoles, qui permette l'élaboration de règles dans l'important domaine de l'investissement, et qui donne lieu à des décisions immédiates démontrant à l'opinion publique que nous sommes sérieux.

9. L'agriculture est au cœur des débats dans de nombreux pays et, manifestement, elle a été jusqu'ici une des principales pierres d'achoppement des préparatifs. Même s'il n'est peut-être pas indiqué que nous entrions dans le débat en la matière, nous exhortons ceux qui sont le plus directement concernés à respecter l'objet fondamental de l'OMC.

10. En revanche, il est un autre secteur essentiel de l'économie des Membres et du système commercial multilatéral auquel Hong Kong, Chine porte un très vif intérêt: les services. Le commerce des services représente une part de plus en plus importante des échanges internationaux. Dans de nombreuses économies, les services constituent plus des deux tiers du PIB. Pour Hong Kong, Chine, cette part s'élève à plus de 84 pour cent; notre économie est celle qui, dans le monde, est la plus orientée vers les services. Naturellement, tout ce qui favorisera l'efficacité de l'industrie des services aura des répercussions majeures sur l'efficacité de l'économie en général. Voici ce que devrait être, pour partie, l'objet du nouveau cycle de négociations sur les services: faire en sorte que les règlements internationaux et nationaux en vigueur ne restreignent pas plus les échanges qu'il n'est nécessaire, et qu'ils soient appliqués de la manière la plus transparente et homogène possible. Faciliter l'accès aux marchés des services et intensifier la concurrence constitue un facteur d'efficacité tout aussi important. En d'autres termes, il s'agit d'élargir les engagements contractés au titre de l'AGCS, aussi bien dans le domaine de l'accès aux marchés que dans celui du

traitement national. Nous allons exercer de fortes pressions pour obtenir gain de cause sur ces deux points.

11. Dans le domaine des marchandises, bien que des progrès considérables aient été accomplis au cours de ces 50 dernières années pour réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires, ceux-ci sont malheureusement encore beaucoup trop nombreux. Le lancement de négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles est pour nous la première des priorités. Ces négociations devraient permettre l'obtention d'une libéralisation globale par des réductions tarifaires substantielles et par une diminution considérable, voire l'élimination, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits - en particulier pour les produits présentant un intérêt pour les pays en développement et les pays les moins avancés -, ainsi que par la suppression des droits à caractère de nuisance. Hong Kong, Chine a d'ailleurs grandement bénéficié de l'absence de droits de douane sur son territoire. À cet égard, nous appuyons aussi fermement l'Initiative de libéralisation tarifaire accélérée de l'APEC, qui vise à éliminer les droits grevant une vaste gamme de produits.

12. S'agissant des obstacles non tarifaires, je dois faire part de notre profonde déception au vu de l'absence de progrès dans la libéralisation du commerce des textiles et des vêtements - un des rares secteurs où les pays en développement détiennent un avantage comparatif. À cet égard, je souhaite attirer votre attention sur la Déclaration conjointe émise par les Ministres du Bureau international des textiles et des vêtements. La manière cavalière avec laquelle l'Accord sur les textiles et les vêtements a été mis en œuvre (report de l'intégration, coefficients de croissance minimaux, mesures de sauvegarde injustifiées et harcèlement par des mesures antidumping, etc.) est probablement à l'origine - plus que pratiquement n'importe quel autre facteur - du sentiment qu'éprouvent les pays en développement, qui ont été frustrés jusqu'ici des avantages escomptés du Cycle d'Uruguay. Ce sentiment a empoisonné, de manière générale, l'atmosphère entourant la libéralisation à venir.

13. Hong Kong, Chine estime également que le temps est venu de prendre des mesures pour faire entrer l'investissement dans le cadre de l'OMC. Une étape importante a déjà été franchie dans le domaine des services avec les dispositions relatives à la présence commerciale qui figurent dans l'AGCS. Toutefois, les disciplines concernant d'autres types d'investissement sont inappropriées, voire inexistantes. Or, investissement et commerce vont de pair. Il est temps de se doter de règles internationales régissant l'investissement.

14. Il est également d'importantes décisions immédiates que nous devrions prendre à Seattle. Parmi elles, plusieurs devraient faire en sorte que l'OMC réponde mieux aux besoins des pays en développement; elles sont exposées ci-après. Le commerce électronique est en train de devenir un élément-clé du commerce: nous devrions proroger jusqu'à notre prochaine conférence le moratoire concernant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques.

Actualisation des règles

15. Hong Kong, Chine demande depuis longtemps que l'on réexamine certaines règles de base de l'OMC. À Singapour, nous avons proposé un examen des *Règles de l'OMC dans une économie en cours de mondialisation*. Nous croyons que cette idée est encore valable. Quoi de plus approprié, à l'aube du prochain siècle, que de mettre à jour des règles qui ont 50 ans d'âge et qui montrent de dangereux signes de vieillesse? Mentionnons en particulier les accords commerciaux régionaux et les mesures antidumping, mais d'autres questions, actuellement examinées dans le cadre des travaux de l'OMC, intéressent également l'établissement de règles: il s'agit des services, des marchés publics et de la facilitation des échanges.

16. Concernant les accords commerciaux régionaux, le cadre existant, qui n'est plus viable, a dangereusement paralysé l'action de l'OMC. Il est dans notre intérêt à tous de collaborer pour élaborer une série de règles claires, gage que les accords commerciaux régionaux serviront la cause du système commercial multilatéral, dont ils seront complémentaires.

17. En ce qui concerne les mesures antidumping, presque tous les analystes et les institutions faisant autorité considèrent l'article VI du GATT comme dépassé et inadapté. Il est trop souvent utilisé abusivement comme instrument de protectionnisme. Nous avons grand besoin de le modifier pour le rendre plus favorable à la concurrence.

18. Nous sommes persuadés que c'est sur ces aspects anticoncurrentiels des mesures commerciales gouvernementales que nous devrions concentrer notre attention à l'OMC. C'est l'approche habituelle du GATT/de l'OMC. Les propositions visant à introduire de nouvelles règles en matière de concurrence pour régir les pratiques anticoncurrentielles du secteur privé demeureront bancales et manqueront de crédibilité tant que les gouvernements eux-mêmes continueront en parallèle de mettre en œuvre des politiques qui altèrent la qualité du marché concurrentiel.

19. Les marchés publics représentent une part non négligeable du PNB de la plupart des pays et il convient que l'OMC s'attache davantage à les intégrer dans le cadre de ses règles. Nous appuyons fermement les propositions en faveur de règles sur la transparence des marchés publics qui sont actuellement à l'examen. Nous appuyons également les travaux en cours visant à rendre l'Accord sur les marchés publics plus acceptable pour l'ensemble élargi des Membres de l'OMC, et plus conforme aux principes fondamentaux de l'Organisation que sont la clause de la nation la plus favorisée et le traitement national. La facilitation des échanges est un autre domaine essentiel pour faire en sorte que les mesures administratives et les mesures à la frontière qui régissent le commerce aient le moins d'effets restrictifs et perturbateurs possible. Là aussi, Hong Kong, Chine appuie sans réserve les travaux en cours.

20. Les questions relatives à l'accès aux marchés et à l'élaboration des règles sont généralement imbriquées, et nous estimons judicieux de ne pas séparer ces deux domaines de négociation de façon à obtenir les meilleurs résultats possible. Hong Kong, Chine se prononce donc en faveur d'un cycle de trois ans sous la forme d'un engagement unique. Nous appuyons également la mise en œuvre rapide à titre provisoire, lorsqu'il y a consensus, des résultats des négociations en matière d'accès aux marchés et d'élaboration des règles.

21. Avant de laisser de côté le sujet des règles, je voudrais dire que s'il est un domaine qui, somme toute, fonctionne bien, c'est le règlement des différends. Il n'est pas nécessaire de le réformer en profondeur, mais il y a une ou deux dispositions-clés qui ont besoin d'être aménagées. Nous estimons que, sous réserve de ces quelques modifications nécessaires, le Mémorandum d'accord est bien conçu pour répondre aux besoins de l'Organisation.

Universalité et préservation de la nature de l'OMC

22. Lorsque nous nous sommes réunis pour lancer le Cycle d'Uruguay à Punta del Este, il n'y avait que 93 parties contractantes au GATT. L'OMC comporte à présent 135 Membres, et 32 pays veulent y accéder. Manifestement, l'OMC est considérée comme une organisation de grande valeur et il est normal que sa composition corresponde au rôle essentiel qu'elle joue dans les affaires mondiales.

23. Aucune organisation internationale ne peut être véritablement considérée comme universelle si elle n'inclut pas la Chine. Nous accueillons donc favorablement l'accord bilatéral conclu entre ce pays et les États-Unis et nous attendons avec impatience que les autres négociations soient rapidement menées à terme et que la Chine devienne Membre dans les quelques mois à venir.

24. Il n'est pas inutile de réitérer ici les conséquences factuelles et juridiques de l'accession de la Chine pour la participation de Hong Kong, Chine à l'OMC. Pour résumer, aucune modification ne sera apportée au statut de Hong Kong, qui restera un Membre distinct de l'OMC sous le nom de "Hong Kong, Chine". Cela est inscrit dans la Loi fondamentale de Hong Kong. Nous resterons un territoire douanier distinct. Nos politiques commerciale et économique demeureront distinctes de celles de la Chine, en vertu du principe "un pays, deux systèmes". Nous sommes impatients de nouer

avec la Chine les mêmes relations de travail amicales que celles que nous entretenons avec les autres délégations à l'OMC.

25. Mais ce n'est pas parce que la composition de l'Organisation est vaste et représentative que tous les Membres ont automatiquement la capacité de participer effectivement à ses travaux. Nous devons prendre très au sérieux la question de la capacité des Membres à exécuter non seulement leurs obligations mais aussi leurs droits. Il faut que tous les Membres aient le sentiment que le système fonctionne à leur avantage. Cette question sous-tend les nombreuses propositions en matière de mise en œuvre qui ont été faites ces derniers mois à Genève, qui expriment la frustration que ressentent de nombreux pays en développement en constatant qu'ils ne bénéficient pas des avantages envisagés lors du Cycle d'Uruguay. Pour Hong Kong, Chine, il est clair que ces questions doivent être traitées avec soin - certaines cette semaine et d'autres dans les mois et années à venir - si l'OMC veut conserver la confiance et le soutien d'un grand nombre de Membres.

26. Mais il y a également un autre élément: faire en sorte que les pays en développement disposent des structures administratives et des connaissances leur permettant de participer adéquatement au système commercial. Des propositions nous ont été adressées, visant expressément à répondre aux préoccupations des pays les moins avancés qui, peut-être, sont ceux qui jusqu'ici ont retiré le moins d'avantages du système commercial multilatéral. Nous soutenons fermement l'initiative de l'UE en faveur de l'accès en franchise de droits pour toutes les marchandises des pays les moins avancés.

27. Par ailleurs, nous devons aller plus loin en matière d'assistance technique et de coopération afin d'apporter aux pays en développement l'aide et l'assistance dont ils ont besoin tant pour comprendre les diverses règles et questions que pour participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre. Là aussi, une proposition très sensée nous a été faite visant à augmenter la part du budget de l'OMC consacrée à ce domaine, et Hong Kong, Chine y apporte son soutien sans réserve. Le mécanisme de règlement des différends est à juste titre considéré comme le plus beau fleuron de l'OMC. Mais les Membres ne sont pas tous dotés de moyens égaux pour l'utiliser, que ce soit à des fins offensives ou défensives.

28. Il existe une troisième excellente initiative visant à établir un Centre de conseil juridique pour faire en sorte, de manière plus certaine, que les pays en développement disposent des ressources et de l'expertise nécessaires pour faire valoir leurs arguments. Hong Kong, Chine est fière d'être un membre fondateur de ce centre.

29. Le programme de travail que nous venons d'exposer est très étoffé et, s'il est bien administré, il mettra l'OMC sur la bonne voie pour le XXI^e siècle. Mais il est clair que l'Organisation et le système grincent déjà sous la pression de problèmes auxquels il faut s'attaquer. Nous disposons de l'excellent principe de la prise de décisions par consensus. Nous y sommes attachés et nous devrions nous évertuer à le préserver. Mais on commence aussi à réaliser qu'avec 135 et bientôt 160 ou 170 Membres, ce processus devient plus difficile. De telles difficultés sont apparues lors de la sélection du Directeur général. Hong Kong, Chine n'a pas de solution toute faite pour ce problème. Nous dirons simplement que la nature intergouvernementale de l'OMC doit être préservée; l'universalité doit être maintenue et il faut que tous les Membres continuent de se sentir intégrés au processus; mais, parallèlement, nous devons trouver des moyens d'alléger nos procédures. Il faudrait accorder une certaine priorité à cette question au cours de l'année à venir.

30. Il devrait ressortir clairement de ce qui précède que l'OMC n'est pas en mesure de se charger d'activités extrinsèques qui n'ont pas de rapport direct avec le commerce. Nous avons écouté avec quelque inquiétude les diverses propositions en faveur de l'établissement de groupes de travail pour étudier des domaines d'activité qui ne sont peut-être pas au centre des fonctions de l'OMC. Des groupes de travail ont été proposés sur la biotechnologie, les nouvelles technologies et le commerce et

le travail. Il s'agit sans aucun doute de sujets très importants en soi, qui méritent d'être examinés dans le cadre d'une instance appropriée.

31. Mais l'OMC n'est pas l'instance appropriée pour résoudre tous les problèmes du monde, et elle n'est pas aussi bien équipée que d'autres institutions pour examiner certains de ces problèmes. L'introduction de questions telles que celles qui concernent le travail dans le programme de l'OMC causerait un dommage irréparable à l'Organisation. Comme nous l'avons déjà reconnu et décidé à Singapour, l'Organisation internationale du travail est l'organisation compétente pour traiter les questions relatives au travail. Qu'il soit bien clair que Hong Kong, Chine appuie fermement les normes du travail et les travaux de l'OIT. L'OMC contribue de manière indirecte à la question de l'amélioration des conditions sociales en élevant la prospérité des peuples partout dans le monde grâce à l'accroissement des échanges. C'est le seul lien qu'il puisse y avoir entre le commerce et les normes du travail. Nous devrions nous concentrer sur notre domaine essentiel qui est la libéralisation multilatérale progressive des échanges et laisser la question des normes du travail à l'OIT.

Conclusion

32. Hong Kong, Chine estime que nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte ici à Seattle pour nous employer à donner une impulsion vigoureuse à notre programme de travail en matière de commerce. Il ne devrait pas être question de nous reposer sur nos lauriers ni de nous contenter d'un second rôle. Nous devons faire avancer le programme de travail de sorte qu'à la fin du XXI^e siècle les avantages qui résultent du commerce se feront sentir dans tous les recoins de la planète et notre objectif commun, l'élévation du niveau de vie de tous les peuples, sera finalement atteint.
